

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 51 (1989)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** SVLT ASETA

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

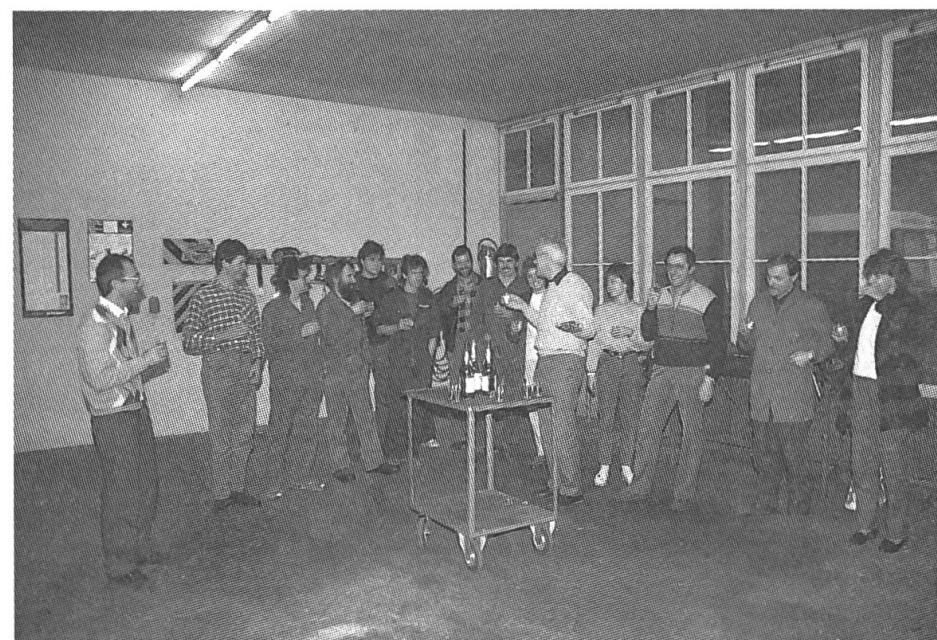
**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Centre ASETA:

# Assemblée des délégués extraordinaire pour un crédit de construction

Etant donné que les écoles d'agriculture cantonales ont été agrandies et adaptées aux exigences nécessaires à une formation optimale, il serait pensable que les cours de Suisse alémanique soient hébergés par celles-ci en analogie au Centre de cours romand qui a trouvé un toit à l'école d'agriculture Grange-Verney à Moudon. On en resta toutefois à cette suggestion qui avait été soumise aux débats par le gérant de la section zurichoise Hans Kuhn lors d'une séance du comité central à Berne à laquelle les présidents et gérants des sections ASETA se sont informés sur les travaux préparatifs en prévision d'un nouveau Centre ASETA. Ils s'étaient entre autres réunis pour en fixer la marche à suivre.



*Les jours du Centre de cours actuel sont comptés. Un bâtiment neuf s'élèvera bientôt à sa place. Des participants d'un cours, les moniteurs et le personnel du Secrétariat central se réunirent pour boire le verre de l'amitié offert par W. Bühler, directeur, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre.*

Le président central Hans Uhlmann caractérisa le secteur cours comme un des piliers importants de l'ASETA. Selon le directeur W. Bühler, la question de s'installer dans une école d'agriculture avait déjà été soulevée il y a 25 ans au moment de poser la pierre d'angle du centre de cours actuel. Elle avait nettement été refusée. A côté de problèmes d'organisation dans le secteur personnel et locaux, dans le cas d'une affiliation, le directeur insista que dans un centre d'association propre, il est évident d'inclure le secteur cours. En ce

qui concerne la nécessité d'une nouvelle construction, le président de la section genevoise et vice-président de l'association suisse, René Chollet, souligna le manque de place au secrétariat central et mentionna les ateliers vétustes au centre de cours actuel. Lors de la dernière séance, la question sur l'emplacement du nouveau bâtiment a déjà été soulevée et on avait voté pour qu'il reste à l'avenir également à Riniken AG. Les avantages financiers et la situation centrale pour les sections de Suisse alémanique ont été les critères

principaux qui favorisèrent le statut quo.

### Projet Calorplan

Parmi trois ébauches, le CD sélectionna le projet du bureau d'architectes Calorpan (Hausen près de Brougg AG). Son propriétaire, Roland Biolley, le présenta lors de la séance du comité central: Dans le nouveau bâtiment, on logera les ateliers ainsi que le bureau des monteurs de cours au parterre et le local de théorie au sous-sol. Le premier étage sera réservé à tous

les locaux nécessaires pour l'administration de l'association, alors qu'au second étage, on prévoit une salle de séances et un local de cours pour des cours dits «tranquilles». Ces derniers cours - il s'agit là en première ligne de cours d'informatique - indiquent

### Prévention des accidents – Protection du conducteur et blocage du démarreur

Nous avons récemment déjà publié un article sur l'obligation de protéger le conducteur sur les exploitations avec apprenants. Parallèlement aux ceintures de sécurité dans les voitures, ces dispositifs connus n'offrent pas une sécurité complète. Mais leur influence positive pour éviter des accidents graves ne peut être contestée par personne. Le comité central manifesta sa compréhension par rapport à une proposition de la section zurichoise de l'ASETA qui postule l'introduction obligatoire de dispositifs de sécurité sur tous les tracteurs. Mais en considérant le flot immense des lois et règlements et l'investissement de taille pour les anciens tracteurs, le comité central préfère donc plutôt traiter ce thème dans la presse agricole.

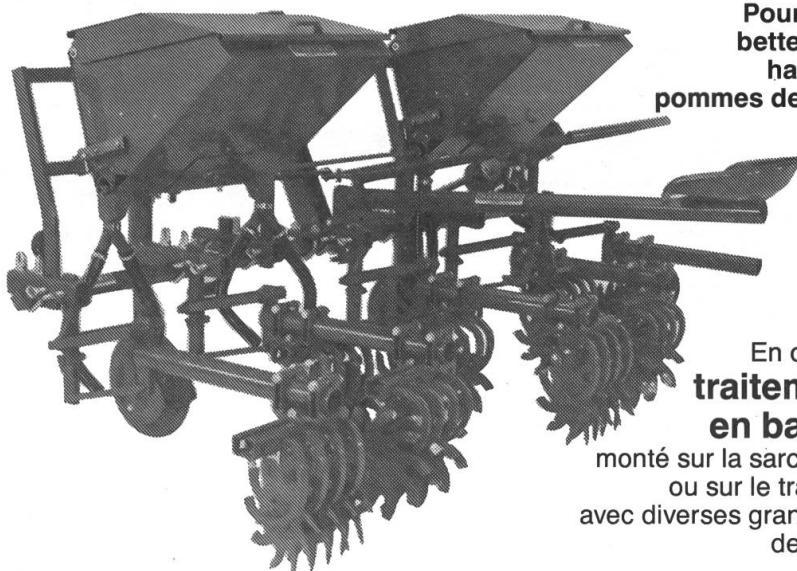
La seconde intervention des zurichoises dans la lutte contre les accidents en agriculture est celle d'introduire un blocage du démarreur sur tous les nouveaux tracteurs. La direction de l'association est chargée d'entrer en contact avec les importateurs de tracteurs, notamment les importateurs des marques Zetor et Universal, et d'en exiger les dispositifs de sécurité correspondants.

une expansion du secteur cours. Pourtant, le nombre de cours ne devrait pas dépasser le cadre d'aujourd'hui, bien entendu sous réserve d'une adaptation aux exigences de la pratique. Dans le numéro de mai, nous présenterons le projet Calorplan en détail. Le devis prévu se situe autour de 1,8 millions de francs y compris démolition et frais auxiliaires. Le financement est assuré par les moyens propres de l'association, par des prêts offerts par les sections et par des crédits de banque.

Les membres du comité central approuvèrent unanimement le projet Calorplan. Le bureau d'architectes peut donc continuer ses travaux qui seront soumis pour approbation à une assemblée des délégués extraordinaire qui aura lieu le 23 juin 1989, également à Berne. Sur la base de devis détaillés, les délégués y seront alors invités à se prononcer sur un crédit de construction.

Zw.

### Sarceluse à étoiles (araignée) HARUWY



Pour maïs  
betteraves  
haricots  
pommes de terre  
etc.

En option:  
**traitement en bande**  
monté sur la sarceluse,  
ou sur le tracteur  
avec diverses grandeurs  
de cuve.

#### Distributeur à engrais

avec entraînement par roulette de guidage (pas de patinage).

**Construction:** porte-outils robuste, direction précise avec viseur pour un travail exact.

**Griffes** dans chaque intervalle (pas sur la photo).

**Etoiles** en acier spécial fixées individuellement par palier à billes.

**Mode de travail:** les dents des étoiles pénètrent dans le sol, déplacent latéralement la terre et ressortent. Ainsi les **mauvaises herbes sont déracinées, le sol est aéré** et sa bonne structure **empêche l'érosion.**



**HARUWY**

Machines agricoles  
Hans-Rudolf Wyss, Vernand, 1032 Romanel s. Lausanne

021 - 36 13 21

# Tarifs indicatifs 1989

Les tarifs indicatifs de l'Association suisse pour l'équipement technique en agriculture ASETA se basent sur les tarifs et taux de la Station féd. de recherche d'économie d'entreprise et de génie rural FAT. L'adaptation des tarifs résulte de l'augmentation des frais pour le personnel. Ils peuvent être adaptés aux conditions régionales. Les prix comprennent le salaire pour le travail et les frais de tracteur.

Le mandant est responsable de dégâts extraordinaires causés aux machines par des pierres ou d'autres corps étrangers.



Les tarifs indicatifs sont adaptés aux conditions régionales par les entrepreneurs en travaux agricoles, regroupés dans les sections ASETA.

<b>1. Récolte du blé</b>	frs/a	
a) Froment, orge, avoine, seigle, triticale	3.80	
b) Colza et trèfle (ramassage-battage), épeautre	4.—	
c) Dispositif de coupe pour le colza: prolongation de la table	—.40	
d) Déchiquetage de la paille de blé avec déchiqueteuse montée	—.50	
e) Moissonnage-battage (sur parcelles dès 18 % d'inclinaison)	4.80	
f) Féveroles, soja, pois (selon les conditions de récolte jusqu'à 50 % de supplément)	5.—	
<b>2. Récolte du maïs</b>	frs/a	
a) Maïs-grain	4.70	
b) Maïs-grain, y compris déchiquetage de la paille	5.10	
c) Corn-Cob-Mix (CCM) déchiquetage de la paille compris	5.30	
d) Cueilleur d'épis porté	4.80	
e) Moulin CCM, auxiliaire compris	2.50	
f) Hacheuse à maïs tractée	5.30	
g) Hacheuse à maïs automotrice à plusieurs rangs	5.60	
h) 3 Remorques à fourrage haché et ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)	2.70	
i) Travail de hachage service complet jusqu'au silo	10.—	
<b>3. Récolte d'herbe</b>	frs/h	
a) Hacheuse automotrice (200 kW) par h d'actionnement du tambour	350.—	
b) 2 Remorques à fourrage haché et ventilateur avec entraînement (sans auxiliaire)	160.—	
<b>4. Récolte de betteraves</b>	frs/a	
a) Récolteuse de betteraves avec trémie à un rang	9.70	
b) Récolteuse de betteraves avec trémie à plusieurs rangs	9.—	
<b>5. Presses à balles</b>	frs par bottes ou balles	
a) Bottes dans le champ (ficelle inclue)	—.70	
b) Bottes depuis le tas (ficelle inclue)	—.90	
c) Petites balles rondes (env. 200 kg de paille) - supplément pour filet	9.— 2.—	
d) Grandes balles rondes (env. 400 kg de paille) - supplément pour filet	17.— 3.—	
<b>6. Travaux du sol</b>	frs/a	
a) Charrue à 2 ou 3 socs	2.60	
b) Herse à dents, par passage	—.60	
c) Rotovateur, par passage	1.80	
d) Herse rotative, par passage	1.80	
<b>7. Semis</b>	frs/a	
a) Semoir monograine à betteraves	1.30	
b) Semoir monograine à maïs	1.—	
c) Epandeur d'engrais granulés porté	—.20	
d) Semoir en lignes	—.90	
e) Herser et semer en même temps	2.30	
<b>8. Fumure</b>	frs/a	
a) Fumure avec épandeur d'engrais centrifuge	—.40	
b) Distributeur d'engrais en lignes avec outils de binage	—.20	
<b>9. Protection des plantes</b>	frs/a	
a) Pulvérisation	—.70	
b) Pulvérisation en bandes comme outil supplémentaire	—.50	
c) Bineuse en pied-de-biche pour betteraves *	1.30	
d) Bineuse en pied-de-biche pour maïs *	—.80	
e) Bineuse à étoile pour maïs *	—.80	
f) Herse étrille	—.50	

\* Sans auxiliaire sur le matériel

**Suppléments:** Pour des parcelles petites, informes ou très envahies par les mauvaises herbes, il sera calculé un supplément de 10 - 20 %. Le travail supplémentaire pour la récolte de céréales couchées (dû à de la grêle, fumure etc.) ou les frais supplémentaires en raison de circonstances particulièrement difficiles, seront facturés.

ASETA, Commission technique 2